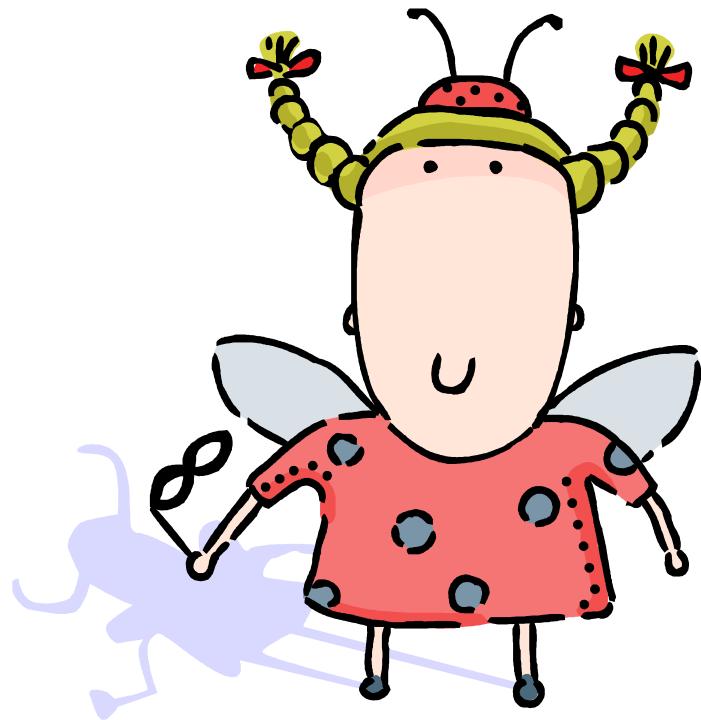


Halte-garderie



LES P'TITES MERVEILLES



**Règlements
2019-2020**



DESCRIPTION DU SERVICE

La halte-garderie « Les p'tites merveilles » est un des services qu'offre Ressources familiales Côte-de-Beaupré aux utilisateurs de ses autres services et activités, et à la population en générale qui désire un répit. L'organisme, incorporé et à but non lucratif, est administré par un conseil d'administration et il est membre de l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ).

Coûts

- 14\$ par bloc (demi-journée) / enfant.
- 12\$ par bloc pour le 2^e enfant de la même famille présent.
- 11\$ par bloc pour les autres enfants de la même famille présents.

Sur présentation de pièces justificatives à l'administration (avis de cotisation des deux parents, rapport d'impôt des deux parents, etc.), pour les familles sous le seuil de faible revenu:

- 5\$ par bloc / enfant

Horaire :

Heures d'ouverture : **du mardi au vendredi, de 8h à 17h.**

Blocs :

- AM : de l'ouverture à 12h45 (cette période inclut la période du dîner)
- PM : de 12h45 à la fermeture

Fermé lors des jours fériés suivants :

Vendredi saint – Lundi de Pâques

Fête de la Reine / Dollars / Patriotes (lundi précédent le 25 mai)

Saint-Jean-Baptiste – 24 juin (ou lundi suivant si fin de semaine)

Fête du Canada – 1^e juillet (ou lundi suivant si fin de semaine)

Fête du travail – 1^e lundi de septembre

Action de Grâce – 2^e lundi d'octobre

24 décembre – 25 décembre – 26 décembre (reporté à une autre date si fin de semaine,)

31 décembre – 1^e janvier – 2 janvier (reporté à une autre date si fin de semaine,)

Clientèle :

Enfants de 6 mois à 5 ans (ou jusqu'à l'entrée à la maternelle)

Le dossier de l'enfant est conservé selon la « Loi sur la protection des renseignements personnels » du Québec. Lors de l'inscription, le parent doit compléter, signer et remettre à la halte-garderie la fiche d'inscription, sur laquelle on lui demande d'inscrire des renseignements personnels concernant son enfant, et de donner son autorisation pour des sorties et la publication de photos. Une formule de consentement à devenir membre de Ressources familiales Côte-de-Beaupré doit aussi être signée sur la fiche d'inscription.

Fréquentation par semaine :

En raison de notre statut de halte-garderie, nous nous devons de limiter la fréquentation des enfants à ce service ; les enfants **ne doivent pas** fréquenter la halte-garderie **plus de 6 blocs par semaine.**

ENGAGEMENT DES PARENTS ET MEMBERSHIP.

Afin de pouvoir utiliser les services, les parents s'engagent à respecter les règles de la halte-garderie. La participation des parents aux activités de la halte-garderie et de Ressources familiales Côte-de-Beaupré est essentielle au bon fonctionnement de l'organisme et pour l'harmonisation des relations entre les parents, le personnel et la direction.

Participation des parents

À chaque année, habituellement en juin, chaque famille est invitée à participer à **l'assemblée générale annuelle** et à la rencontre annuelle d'information de l'organisme (même occasion) afin de prendre connaissance des différents rapports annuels : financier, d'activités, mais aussi afin d'y apporter ses suggestions et ses commentaires. Les bailleurs de fonds (ceux qui nous financent) sont **toujours** bien intéressés à savoir combien de membres étaient présents lors de notre AGA. **Pour la santé financière de l'organisme**, et pour sa santé tout court, **votre présence est requise**. Également, à cette occasion, vous aurez l'occasion si vous le désirez de présenter votre candidature pour devenir membre du conseil d'administration et ainsi influer directement sur la destinée de Ressources familiales Côte-de-Beaupré.

De plus, chaque parent est appelé aussi à collaborer bénévolement à différents travaux de l'organisme, selon ses compétences, selon les besoins.

Finalement, une bonne collaboration entre les parents et les éducateurs/trices est demandée afin de suivre de près le développement de l'enfant et de pallier aux difficultés qui pourraient survenir lors des visites de l'enfant à la halte-garderie.

Membership

Chaque utilisateur des services de Ressources familiales Côte-de-Beaupré en devient automatiquement membre et ce, gratuitement. Les parents des enfants qui fréquentent la halte-garderie doivent signer le formulaire de consentement à même la fiche d'inscription.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Réervation

Dans le but de respecter un ratio raisonnable par éducateur/trice et pour prévoir le personnel sur place, il est obligatoire de réserver les journées de fréquentation de votre enfant.

Vous devez réserver aux éducateurs/trices en personne ou par téléphone au 418 827-4625 **au maximum avant 16h30 la journée ouverte précédente, du mardi au vendredi.** Vous pouvez également laisser un message dans la boîte vocale en dehors de ces heures, le message sera pris à l'ouverture suivante.

Nous acceptons les réservations la journée même seulement s'il nous reste de la place.

Absence

Si votre enfant est absent pour une journée où il a été inscrit, vous devez nous en aviser la veille ou avant 8h le matin, en laissant un message sur le répondeur; à défaut de quoi la journée pourrait vous être facturée.

Arrivée et départ

À l'arrivée, le parent reconduit son enfant auprès d'une éducatrice après être passé au casier. En quittant, le parent avise l'éducatrice du départ de l'enfant. Il est essentiel de prévenir un membre du personnel si une autre personne est autorisée à venir chercher votre enfant.

Pour vous rejoindre en cas d'urgence

Pendant que votre enfant se trouve avec nous, assurez-vous d'être facile à rejoindre. Si vous vous trouvez à un endroit autre que ceux indiqués dans la fiche d'inscription, laissez aux éducatrices les coordonnées de cet endroit.

Vêtements et accessoires

Chaque enfant doit avoir dans son sac :

- Des vêtements de rechange
- Une paire de souliers ou de pantoufles
- Des vêtements d'extérieur appropriés selon la saison
- Une brosse à dents
- **Une couverture ou un drap (pour la sieste)**
(Si la couverture ou le drap restent sur place, prévoir un sac (pas en plastique) identifié)
- De la crème solaire et un chapeau pour le soleil (en saison)

Aussi, selon l'âge de l'enfant :

- Des couches et des serviettes humides jetables
- Une suce, au besoin
- Des bouteilles de lait préparées d'avance, en bonne quantité, selon les besoins de l'enfant

n.b. : tous les effets personnels de l'enfant doivent être identifiés à son nom

La sieste

La vie à la halte-garderie est trépidante et un temps de repos est prévu. Tous les enfants sont invités à s'étendre, le temps que s'endorment ceux qui ont besoin de sommeil.

Dîner et collation

Les collations (matin et après-midi) sont fournies par la halte-garderie.

Le repas du midi : les enfants doivent apporter leur dîner dans une **boîte à lunch identifiée à leur nom**. Nous disposons d'un réfrigérateur et d'un four à micro-ondes. Les dîners doivent être prêts à servir à l'enfant (nourriture coupée d'avance).

Friandise et jouets

Il est interdit d'apporter des friandises et des jouets personnels de l'enfant, sauf lors d'une activité spéciale proposée par l'éducateur/trice.

Fermeture en cas de force majeure

La halte-garderie se réserve le droit de fermer en cas de tempête ou autre (bris dans le local, épidémie, etc.).

En cas de tempête, pour simplifier les choses, si la Commission scolaire des Premières-Seigneuries ferme, nous fermons aussi. Consultez leur site internet (www.csdps.qc.ca), leur page Facebook (www.facebook.com/csdps/) ou encoreappelez les au 418 666-4666. La décision de fermer est généralement prise de 6h à 6h30.

Pour les autres causes, nous contacterons les parents des enfants inscrits. En cas de fermeture en cours de journée, il se peut que nous vous demandions de venir chercher votre enfant rapidement.

Retard

Les heures normales de garde sont de 8h à 17h et les parents doivent amener et venir chercher les enfants à l'intérieur de ces heures. Les éducateurs/trices ont pour consigne de n'ouvrir les portes qu'à 8h.

À chaque retard, le parent devra signer un formulaire de retard. Des frais de **5\$/5minutes** seront facturés.

ÉTAT DE SANTÉ DE VOTRE ENFANT

Vous devez aviser l'éducateur/trice de tout changement de l'état de santé de votre enfant. Si votre enfant fait de la fièvre ou est contagieux, nous vous demandons de le garder à la maison. En cas de doute, contactez Info-Santé : 811. Vous pouvez aussi nous contacter, nous avons des informations provenant du CLSC concernant quelques maladies.

Si votre enfant devient malade durant la journée, l'éducateur/trice vous en informera et, selon l'état de votre enfant, il est possible qu'il/elle vous demande de venir le chercher.

Administration des médicaments

Toute médication devant être administrée à un enfant doit être remise par le parent à l'éducateur/trice. Dans le cas de médicament sur prescription, celui-ci doit porter l'étiquette originale de la pharmacie indiquant le nom et le prénom de l'enfant, le nom du médicament, la date d'expiration, la posologie, le nom du médecin et, le cas échéant, la durée du traitement. Le parent doit aussi remplir la feuille d'autorisation, disponible à la halte-garderie ou dans nos bureaux, pour l'administration de ce médicament. Dans le cas de médicament sans prescription (acétaminophène, ibuprofène, etc.), l'étiquette originale doit être lisible. Le parent doit aussi remplir la feuille d'autorisation. Par ailleurs, la crème solaire, la solution nasale saline, les insectifuges et la crème à base d'oxyde de zinc peuvent être administrés sans prescription, ni autorisation signée.

Accident

Lors de tout accident survenu à la halte-garderie, un rapport d'accident est complété par le personnel. Le parent doit signer ce rapport et une copie lui sera remise.

Allergie ou intolérance

En cas d'allergies de toutes sortes ou d'intolérances alimentaires, le parent doit en aviser verbalement les éducateurs/trices sur place. Il doit aussi bien remplir la section à cet effet dans la fiche d'inscription de l'enfant, en mentionnant les allergènes et irritants à éviter (aliments, mais aussi les pollens). S'il y a lieu, le parent doit également s'assurer de laisser le médicament prescrit par le médecin aux éducateurs/trices sur place (ÉpiPen, Ana-Kit, ...) ; faute de quoi, l'enfant pourrait se voir refuser l'accès à la halte-garderie.

ORGANISATION DE LA JOURNÉE

Les éducateurs/trices sont là pour vous accueillir et recueillir les informations pertinentes au sujet de votre enfant. Un horaire quotidien stable contribue à assurer la sécurité affective des enfants. La routine est affichée en images dans les locaux de la halte-garderie afin d'aider les enfants à se situer dans le temps.

Horaire d'une journée type

| | |
|------------------------------|--|
| 8h à 9h | Ouverture et accueil : activités libres |
| 9h à 9h30 | Hygiène, collation et hygiène |
| 9h30 à 10h40 | Activités dirigées (ateliers) |
| 10h40 à 11h30 | Sortie extérieure ou activité motrice à l'intérieur (selon la température) |
| 11h30 à 12h30 | Hygiène, préparation repas, dîner, hygiène |
| 12h30 à 13h | Jeux calmes, conte |
| 13h à 14h50 | Sieste |
| 14h50 à 15h15 | Réveil graduel des enfants, jeux calmes |
| 15h15 à 15h45 | Hygiène, collation et hygiène |
| 15h45 à 17h (départ graduel) | Mini ateliers, jeux libres ou jeux à l'extérieur |

MODALITÉS DE PAIEMENT

La facturation est effectuée au **milieu** et à la **fin du mois**. Elle est envoyée de préférence par **courriel** (veuillez donc vous assurer de nous fournir une **adresse courriel valide et active**). Sinon elle pourra être mise dans la boîte à lunch des enfants ou bien elle sera postée. Nous demandons à ce que le paiement soit effectué **avant la facturation suivante**. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de refuser l'accès à la halte-garderie. D'autres mesures pourraient également s'appliquer (resserrement des conditions, ententes particulières, ...).

Modes de paiement

- Paiement Interac à l'adresse courriel : info@rfcb.ca
- Débit pré-autorisé : Nous pouvons aller prélever le montant de votre facture dans votre compte lors de la production de la facture suivante. Il y a un formulaire d'entente à compléter au bureau en haut.
- En argent comptant ou par chèque à l'ordre de « Ressources familiales Côte-de-Beaupré » ou « RFCB ». Vous pouvez déposer votre paiement dans la **boîte destinée à cet effet à l'intérieur du local**, en entrant à gauche, dans une enveloppe **identifiée**. Vous pouvez aussi apporter votre paiement directement dans nos bureaux, au local C8 du Centre communautaire (2 étages au-dessus de la halte-garderie). **Ne jamais remettre votre paiement directement aux éducateurs/trices.** Ceux/celles-ci n'ont pas de caisse ou de monnaie. Ils/elles ne peuvent garantir qu'ils/elles n'oublieront pas de faire suivre le paiement au bon endroit ou tout simplement le perdre.
- Par AccèsD, en utilisant la fonction « virement entre personnes Desjardins ». Vous devez activer la fonction dans votre compte. Il y a un délai d'activation pour ce service si vous ne l'avez jamais utilisé. Voici les coordonnées de notre compte :
 - Institution : 815
 - Transit (succursale) : 20194
 - Folio (compte) : 0119677

REÇUS DE FRAIS DE GARDE POUR FINS D'IMPÔT

À la fin février, nous émettons des reçus officiels de frais de garde pour fins d'impôt. Pour en recevoir, vous devez remplir la section dédiée à cet effet sur la dernière page de la fiche d'inscription. Ne pas oublier d'y inscrire le nom de la personne à qui doit être émis le reçu ainsi que son numéro d'assurance sociale (NAS). Si vous déménagez en cours d'année, veuillez-nous faire part des changements à apporter.